

Projet « PAM BIO GAFSA »

Termes de référence

‘Consultation Acquisition et installation d’un système d’irrigation intelligente’

Date limite de soumission : 05 février 2025

Référence : PAM BIO GAFSA : 024-1008-2020

Contact : aja_sened@yahoo.fr

1. INTRODUCTION

Les termes de référence présentés ici reflètent les décisions prises lors de la conception de **projet PAM BIO GAFSA** – aide à promouvoir une agriculture durable par l’accompagnement des jeunes et des femmes à l’insertion économique et la création des emplois génératrices de revenu en développant une nouvelle filière de production, transformation et commercialisation des plantes aromatiques et médicinales biologiques

Afin de faire de la filière **PAM-bio** un porteur du développement économique local, l’AJA a commencé(i) structurer les acteurs de cette filière naissante, (ii) accompagner la production, la transformation et la commercialisation, notamment en (iii) introduisant des techniques de productions durable

PAM Bio Gafsa a permis de promouvoir l’égalité des sexes et habilitation des femmes, promouvoir un accès équitable des personnes à la terre, pour garantir leur souveraineté alimentaire. Traditionnellement, les plantes aromatiques et médicinales sont cueillies par les femmes en montagne notamment. La culture des PAM exige un accès à la terre. Seules 5% des terres agricoles appartiennent à des femmes en Tunisie. Cette

inégalité s'explique par un héritage foncier laissé quasi exclusivement aux hommes. Pour éviter que les hommes s'approprient cette nouvelle filière agricole cultivée (exigeant un accès à la terre contrairement à la cueillette sauvage), le projet PAM-bio Gafsa a ciblé prioritairement des femmes. Elles passent donc de la cueillette sauvage à la culture de PAM. Pour cela il a fallu sensibiliser les populations sur l'accès des femmes à la terre, leur permettre de cultiver des terres en location, les terres de leur père ou mari. Ce projet permet aux femmes d'occuper une place prépondérante dans cette filière naissante, que ce soit dans la production, la transformation ou la commercialisation de PAM

1. Description générale de l'organisme :

C'est dans la région de Gafsa en Tunisie, zone minière marquée par un taux de chômage record des jeunes (42%) en 2012 et par le soulèvement populaire qui a conduit à la révolution du jasmin, que l'Association des Jeunes Agriculteurs (AJA) a été créée cette même année par des jeunes diplômés natifs, issus de différents domaines d'études, décidant de se réapproprier le destin agricole de leur région et de s'autoriser un projet d'avenir. L'AJA se démarque par son objet statutaire qui est de valoriser le secteur agricole pour l'insertion des jeunes. Son implantation et sa connaissance approfondie des enjeux qui se posent à la jeunesse tunisienne permettent à l'AJA d'identifier plusieurs priorités : (I) Valoriser le secteur agricole comme un réel levier du développement local et de l'inclusion socio-économique de la jeunesse et des femmes ; (II) Promouvoir une agriculture familiale productive pour garantir un revenu décent et durable aux jeunes et aux femmes. Si aujourd'hui sa notoriété et l'efficacité de ses actions sont reconnues, l'AJA fait face à un nouveau défi : pérenniser l'insertion des jeunes dans l'agriculture face aux effets du changement climatique. Mais pour pérenniser leurs efforts depuis 2012 (c'est à dire l'insertion socio-économique de 225 jeunes dans le secteur agricole) l'AJA doit développer depuis la base de nouveaux modes de production, plus économes et autonomes, qui permettent de préserver et de mieux utiliser le capital naturel dans une perspective de développement durable.

L objectif général de la consultation de PAM BIO GAFSA est :

Afin d'implémenter et tester le dispositif de l'agriculture intelligente à Gafsa au niveau de l'exploitation agricole de démonstration, l'AJA – lance, un avis public pour l'acquisition et l'installation de capteurs pour le suivi de l'irrigation, de l'impact des aménagements antiérosifs sur la parcelle test

Conditions requises pour soumissionner

Il est admis à soumissionner tout fournisseur qui possède toutes les garanties requises pour assurer dans de bonnes conditions l'exécution de cette consultation. Les personnes physiques ou morales en état de faillite ne sont pas admises à soumissionner.

Pièces constituant les offres

Les offres doivent contenir les éléments suivants :

1. La soumission de l'offre dûment remplie et signée par le soumissionnaire et portant son cachet.
2. Le formulaire de réponse précisant les caractéristiques techniques détaillées des équipements et services objet de la soumission. Il doit également remettre les fiches techniques détaillées pour le matériel demandé.
3. Le bordereau des prix et devis estimatif dûment rempli et signé par le soumissionnaire et portant son cachet .
4. Un engagement pour le service après-vente et la disponibilité des pièces de rechange .
5. Un engagement écrit sur la durée et la nature de garantie.
6. Attestation de la situation fiscale valable à la date limite de remise des offres.

Toute offre ne comportant pas les pièces suscitées sera éliminée à l'expiration d'un délai supplémentaire accordé aux soumissionnaires par la commission d'ouverture des offres.

Délai d'exécution

Le soumissionnaire doit obligatoirement procéder à la livraison et à l'installation des équipements dans un délai ne dépassant pas **trente (20) jours** à partir de la date de la notification de la commande par l'AJA. Tous les frais de livraison, de transport, de déplacement sont à la charge du fournisseur qui s'y oblige.

A la réception, des vérifications de la conformité seront assurées par l'AJA avant de pouvoir réceptionner le matériel. Le matériel non conforme ne sera pas réceptionné.

Documents à fournir

Le soumissionnaire remet gratuitement les équipements objet de la présente consultation au site de l'AJA dans le gouvernorat de Gafsa. Il fournit les documents suivants :

- Les manuels ou notices d'utilisation ;

- Les attestations de garantie ;
- Les documents techniques inhérents aux fournitures et biens.

Garantie commerciale

Le titulaire garantit que les équipements sont neufs et inutilisés. Le titulaire garantit en outre que toutes les fournitures sont exemptes de vices résultant de leur conception et des matériaux; cette garantie demeure valable pour la durée spécifiée dans les spécifications techniques.

Cette garantie s'applique à toutes les pièces reconnues défectueuses par suite d'un défaut de fabrication, de montage ou de matière. La garantie couvre la réparation ou le remplacement des pièces défectueuses par le titulaire à ses frais. Les frais de transport seront à la charge du titulaire. Pour tout élément remplacé, la période de garantie débute à la date de réparation ou de remplacement.

Retard de livraison

L'AJA se réserve le droit d'annuler la commande dans le cas de retard de livraison, sans mis en demeure préalable.

Mode de paiement

Le paiement relatif à la livraison du matériel sera effectué par virement bancaire ou postal au compte courant mentionné par écrit par le soumissionnaire sur production de facture en quatre (04) exemplaires avec les bons de livraison correspondants, le procès-verbal de réception correspondant signé par les membres de la commission de dépouillement ainsi qu'un représentant de l'administration

Caractéristiques techniques

Lot unique : Acquisition et installation des systèmes d'irrigation intelligente à Gafsa

N° Article	Article	Caractéristiques techniques minimales exigées	Quantité
1	Capteur ponctuel pour le suivi en temps réel du suivi de la teneur en eau du sol et l humidites	<ol style="list-style-type: none">1. Teneur en eau : Mesure de la teneur en eau volumique<ul style="list-style-type: none">- Précision \pm3% de de la valeur mesurée- Plage de mesure de 0 à 100%4. Longueur du câble : 10 m fourni5. Tiges d'au moins 20 cm <p>Garantie: Min une année</p> <ol style="list-style-type: none">6. Valise de transport , assure le transport du boîtier, de la sonde, du câble et des accessoires.	1
2	Electrovanne pour manipuler l'irrigation	<ul style="list-style-type: none">- Alimentation par panneau solaire et batterie étanche (fournies)- Capacité de stockage : au moins de 16Mo- Fréquence d'enregistrement d'au moins 5 min- Envoi programmable pour des fréquences au moins horaire- Envoi des données vers un serveur dédié, email, téléchargement- Application Web/mobile pour le suivi en temps réel et téléchargement des données, historique, visualisation,... avec un système de notification et d'alerte (mail, SMS,...) pour le suivi de l'irrigation en temps réel <p>Garantie: Min une année</p>	1

N° Article	Article	Caractéristiques techniques minimales exigées	Quantité
3	Systeme d'irrigation pour ½ Ha	Un bargataire de 50 m de longueur , Rouleau de tuyau getable de 2000m	1

Comment postuler

Si vous êtes intéressé(e) par la consultation, vous êtes prié(e) de soumettre votre candidature à aja_sened@yahoo.fr en copiant asmamliki@yahoo.fr avec la référence en objet : «
Recrutement Consultation Acquisition et installation d'un système d'irrigation intelligente de projet de projet « PAM BIO GAFSA» au plus tard le 5 février 2025 à 18h